

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé au Moniteur belge



éposé / Recu le

n 5 MARS 2019

au greffe du tribunal de l'entreprise trancophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0421, 868, 654

Dénomination

(en entier): AMEC FOSTER WHEELER E & I Gmbh

(en abrégé) :

Forme juridique : Société étrangère de droit allemand

Wesserstrasse 4 - 60329 Frankfurft am Maine (Allemagne) Adresse complète du siège :

Succursale belge: Regus EU Commission - Rond Point Schuman 6 - 1040 Bruxelles

Objet de l'acte : Ouverture succursale

Décision du Directeur Général du 11 janvier 2019

Le soussigné, Robert Brown, agissant en sa qualité de directeur général d'Amec Foster Wheeler E & I GmbH (la «Société») adopte, à la date du 11 janvier 2019, les résolutions suivantes au nom et pour le compte de la Société:

La Société ouvre une succursale à Bruxelles (la « Succursale ») à compter du 1er janvier 2019, étant entendu que;

- la Succursale exercera ses activités sous la dénomination sociale Amec Foster Wheeler E & I GmbH;
- le bureau de la Succursale sera situé à l'adresse ci-après :

Regus EU Commission Rond Point Schuman 6 1040 Bruxelles (Belgique);

- les activités de la Succursale comprendront :
- « toutes les activités commerciales du groupe de sociétés dont la Société fait partie, en particulier l'analyse et la planification de systèmes environnementaux et énergétiques, ainsi que le conseil aux entreprises industrielles, aux autorités, aux associations et aux organisations en matière d'environnement et d'énergie questions et conseils, conception, ingénierie, approvisionnement, gestion de projet, gestion de la qualité, services de mise en service et de qualification, services d'exploitation et de construction;

Nommer M. Keir McAndrew (né le 1 er décembre 1976 (citoyen britannique)) et domicilié avenue des Briqueteries 4, 1200 Bruxelles (Belgique) en tant que représentant légal de la succursale (ci-après le «Représentant Permanent»), étant entendu que son mandat ne sera pas rémunéré et les pouvoirs du Représentant Légal seront notamment les suivants:

- représentation de la Succursale auprès des tiers ;
- contacts avec des fournisseurs externes (services et autres) ;
- développement et gestion de la Succursale en Belgique ;
- la négociation et la conclusion d'accords dans le cadre des activités belges de la Société, étant entendu que les pouvoirs de représentation susmentionnés sont limités aux affaires d'une valeur inférieure à 50 000 EUR, sinon uniquement conjointement avec (a) le Responsable des Opérations de la Société en Europe continentale, ou (b) le Directeur Général de la société;

Accorder mandat spécial à Morad Ben Alaya et à Jonathan Debue de We Advise You Belgique SPRL (WAYB), avant son siège social à Chaussee d'Alsemberg 604, bte 1, 1180 Bruxelles (Belgique) ainsi qu'à tous les employés de WAYB, chacun des mandataires susmentionnés ayant le pouvoir d'agir seul et le pouvoir de substitution, afin d'enregistrer la à la Banque Carrefour des Entreprises, de toute autre administration ou institution

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).



gouvernementale, et de signer et de déposer tout formulaire requis publication des résolutions susmentionnées dans les Annexes du Moniteur belge.

Amaury Kestens, avocat au Barreau de Bruxelles donne mandat à la spri J. JORDENS / Marion de Crombrugghe en vue de déposer auprès de toute administration publique et/ou greffe du tribunal, la résolution prise par le directeur général d'Amec Foster Wheeler E & I GmbH, société de droit allemand ayant son siège social à Frankfurt am Main, Weserstrasse 4, 60329 Frankfurt am Main, HRB 48580, en vue de la publication aux Annexes du Moniteur Belge de l'ouverture au 1er janvier 2019 par ladite société d'une succursale sise à Rond Point Schumann 6, 1040 Bruxelles, et de faire également tout ce qui est nécessaire, pour autant que de besoin, en vue de l'enregistrement de ladite succursale à la banque carrefour des entreprises.

Marion de Crombrugghe Mandataire

Op de laatste blz. van Luik B vermelden: Recto: Naam en hoedanigheid van de instrumenterende notaris, hetzij van de perso(o)n(en) bevoegd de rechtspersoon ten aanzien van derden te vertegenwoordigen

Verso: Naam en handtekening